

Alertes

Du saumon dans des paniers au fromage de chèvre

L'enseigne E.Leclerc rappelle ses produits 4 paniers au fromage de chèvre surgelés, commercialisés sous la marque Côté Table/Marque Repère, à cause d'une possible présence de saumon dans le produit, avertit le distributeur. Le produit, affichant une DLC fixée au 27 février 2021, peut s'avérer dangereux pour les consommateurs intolérants au poisson.

Erreur de DLC pour des steaks Lidl

La société Tradival procède au retrait et au rappel du lot n° 00443919 de son produit 2 steaks race charolaise label Rouge à cause d'une erreur de date limite de consommation, indique Lidl. L'emballage affiche une DLC fixée au 11 janvier 2021, au lieu du 11 décembre 2020.

Les barquettes sous plastique de 240 g ont été commercialisées sous la marque L'Étal du boucher, du 21 au 25 novembre 2020.

Un corps étranger en métal dans du saucisson à l'ail

Bernard rappelle son lot 29 627 804 de saucisson à l'ail fumé supérieur vendu sous la marque Saint Alby à cause d'une possible présence de corps étrangers en métal dans le produit, rapporte Lidl. Commercialisé du 29 octobre au 18 novembre 2020, le produit est conditionné sous-vide dans un sachet en plastique.

Des Listeria dans de la tomette de brebis Carrefour

La société Onetik procède au retrait et au rappel de son lot 2020_204 de tomette de brebis à cause d'une contamination du produit par des Listeria, signale Carrefour. Les fromages ont été commercialisés sous la marque Reflets de France au rayon traditionnel du 5 novembre au 24 novembre 2020. Ils sont susceptibles d'entraîner une listériose chez les personnes qui les consomment.

Erreur d'étiquetage pour du boudin noir Auchan

Defial Normival rappelle le lot 20 318 de saucisses fumées cuites à cause d'une erreur d'étiquetage : les produits sont en réalité du boudin noir, souligne Auchan. Les produits, commercialisés sous la marque Les idées du boucher, contiennent du lait non spécifié sur l'étiquette, les rendant dangereux pour les consommateurs qui y sont allergiques.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Eglantine : un robot au service des relations commerciales

Alors que la réglementation ne cesse de se complexifier dans le domaine des relations commerciales, le cabinet Loi & Stratégies et Just Lab lancent Eglantine, un chatbot au service des juristes et commerciaux.

Il y a quelques jours, le cabinet Loi & Stratégies et la start-up Just Lab lançaient Eglantine, un legalbot visant à accompagner les commerciaux et les juristes en matière de réglementation des relations commerciales fournisseurs-distributeurs.

« Il s'agit d'un robot qui répond à des questions réglementaires. Toutes les réponses ont été programmées en amont par nos soins », explique Nicolas Genty, avocat fondateur du cabinet Loi & Stratégies. À la genèse de l'aventure, créé par Adeline Bodin Burgy et Marie-Laure Ingouf, une juriste d'entreprise et une avocate, Just Lab proposait des produits de e-learning et un premier legalbot, consacré aux systèmes anti-corruption de la loi Sapin 2.

Un langage opérationnel

L'idée vient à ses fondatrices de concevoir un second legalbot sur les négociations commerciales, sujet très dense et spécifique à la France, et Adeline Bodin Burgy se tourne vers Nicolas Genty pour le mettre en place. « Cela faisait un moment que j'avais envie de réfléchir sur la manière dont les nouvelles technologies peuvent améliorer la maîtrise par nos clients du cadre réglementaire », raconte Nicolas Genty. Le gros du travail a consisté à écrire avec l'appui de Jessica Ramond, avocate du cabinet Loi & Stratégies, les ressources qui servent à répondre aux questions qui seront posées au legalbot et à créer des liens entre



> Adeline Bodin Burgy, cofondatrice de Just Lab et Nicolas Genty, avocat fondateur du cabinet Loi & Stratégies.



les différentes notions. Avec une exigence : utiliser un langage opérationnel, compréhensible par tous.

Les PME comme cible prioritaire

« Nous visons un public de juristes et de commerciaux », explique l'avocat, nous offrons

une réponse qualifiée, sécurisée, mise à jour sur des questions clés que se posent les commerciaux et les juristes lors des négociations. Par exemple : qu'est-ce qu'est "le cinq fois net"? La déduction d'office des pénalités est-elle interdite? Le refus de vente est-il absolument interdit? Sur cette dernière question, nous nous sommes rendu compte que beaucoup le croyaient alors que ce n'est plus vrai depuis 1996. »

Le produit pourra s'avérer particulièrement utile aux PME. Par ailleurs, Eglantine peut être consultable n'importe où n'importe quand. L'outil ne remplace pas une consultation, mais peut permettre de rendre celle-ci plus efficace et donc moins coûteuse.

« Si le système ne propose pas de réponse à une question qui ne nécessite pas d'analyse, on s'engage à répondre dans les 24 heures », assure Nicolas Genty. En cas de modification réglementaire, les réponses seront mises à jour sous 24 heures également. « On attend la promulgation de la loi Asap, alors Eglantine prévient déjà les abonnés qu'il y a un texte voté, mais pas encore en vigueur », souligne-t-il par exemple. **Nathalie Marchand**

DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES 2021 TRÈS COMPLEXES

Cette année, « les négociations commerciales 2021 sont très complexes, avec un marché rebattu entre l'e-commerce, le drive, la GMS et le CHR, un marché alimentaire complètement bousculé, avec des coûts de production en hausse et des négociations se faisant à distance », observe Nicolas Genty, avocat et fondateur du cabinet Loi & Stratégies. Les attentes sont multiples dans le contexte émergent de crise sociale, et ce, alors que nombre de collaborateurs dans les entreprises sont épuisés par une année très perturbée, poursuit-il. Un cocktail explosif où les industriels de l'agroalimentaire devront faire preuve d'agilité pour tirer leur épingle du jeu. « Ce genre de contexte peut malgré tout entraîner de belles opportunités », estime Nicolas Genty.